



FORUM : Unesco

QUESTION : Une éducation de qualité pour toutes et tous et à tout âge ?

SOU MIS PAR : Madagascar

Assemblée générale Soixante-dix-neuvième session Point 4 de l'ordre du jour

L'éducation de qualité pour toutes et tous et à tout âge

Projet de résolution *Présenté par : Madagascar Co-auteurs : France, Sénégal, Japon*

Vers une éducation inclusive et équitable : renforcer la coopération internationale pour le XXI^e siècle

L'Assemblée générale,

Réaffirmant les principes de la Charte des Nations Unies et le droit fondamental à l'éducation stipulé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ;

Rappelant l'Objectif de Développement Durable 4 du Programme 2030, visant à assurer une éducation de qualité inclusive et à promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous ;

Notant avec une profonde inquiétude que plus de 250 millions d'enfants et de jeunes sont toujours privés de scolarité ;

Observant que les crises climatiques, les conflits armés et la pauvreté extrême aggravent les disparités éducatives, particulièrement dans les zones rurales et insulaires comme la République de Madagascar ;

Reconnaissant que l'égalité des genres dans l'éducation est un moteur essentiel de la paix et du développement durable ;

Déplorant les barrières structurelles et culturelles majeures auxquelles les filles continuent de faire face ;

Soulignant le rôle crucial des technologies de l'information et de la communication (TIC) comme leviers de désenclavement pour les populations isolées ;

Préoccupée par la "fracture numérique" qui menace de marginaliser davantage les pays les moins avancés ;

1. **Appelle** à une coordination renforcée entre les États Membres, l'UNESCO, les ONG et le secteur privé pour harmoniser les financements et éviter la duplication des efforts, via des plateformes de gestion de l'aide transparentes ;
2. **Demande** aux États d'adopter des politiques nationales de discrimination positive pour l'éducation des filles, notamment par la suppression des frais de scolarité et la lutte contre les mariages précoces ;
3. **Encourage** l'intégration de programmes d'alphabétisation des adultes et de formation professionnelle continue dans les plans de développement nationaux ;
4. **Affirme** que l'éducation doit promouvoir une culture de la paix et des droits humains, en intégrant le développement durable et la sensibilisation climatique dès le plus jeune âge ;
5. **Préconise** le déploiement d'infrastructures numériques résilientes et de solutions d'apprentissage hors-ligne pour atteindre les élèves en zones rurales ou touchées par des catastrophes naturelles ;
6. **Invite** les gouvernements à éliminer les barrières physiques et pédagogiques pour les personnes en situation de handicap et à garantir l'enseignement dans les langues maternelles ;
7. **Rappelle** la responsabilité des pays développés de respecter leurs engagements en matière d'Aide Publique au Développement (APD) pour renforcer les systèmes éducatifs locaux ;
8. **Propose** la création d'un fonds de solidarité numérique éducatif destiné à financer l'équipement et la formation des enseignants dans les pays les moins avancés (PMA) ;
9. **Souligne** que la précision des données est le seul garant d'une évaluation fiable des politiques inclusives et du respect des engagements internationaux ;
10. **Décide** de suivre de près l'évolution de ces mesures lors de sa prochaine session et encourage le Secrétaire général à présenter un rapport annuel sur les progrès de l'inclusion éducative mondiale.